

RÈGLEMENT 2024

COURTS ENTRE 2 RIVES : **RESIDENCE D'ÉCRITURE DE COURTS-MÉTRAGES**

CORSE > JUIN - ITALIE > AOÛT - TUNISIE > OCTOBRE

→ INSCRIPTION CORSE Italie TUNISIE JUSQU'AU 20 MARS 2024



PRÉAMBULE

À l'initiative des membres de la **COOPMED** (Mediterranean Cooperation), la troisième édition de la résidence itinérante d'écriture scénaristique **COURTS ENTRE 2 RIVES**, consacrée aux courts métrages, est organisée dans quatre festivals situés dans le bassin méditerranéen au cours de l'année 2024. La session en Corse se déroulera du 21 au 25 juin à occasion du festival **LES NUITS MED DI U FILMU CORTU** à Bastia. La session en Italie aura lieu dans le cadre du festival **MOLISECINEMA**, du 5 au 7 août. Enfin, la clôture se tiendra en Tunisie au festival **VUES SUR LES ARTS** en octobre (dates à venir) au Centre Culturel l'Agora en collaboration avec l'Institut Français. Quatre porteurs de projets (Corse – Maroc – Italie et Tunisie) des quatre régions méditerranéennes participeront à cette résidence itinérante. **Un prix à la production est doté d'un préachat de la chaîne France 3 Corse ViaStella (France Télévisions).**

1 - OBJET DE LA RESIDENCE

« COURTS ENTRE 2 RIVES » a pour objectif de développer une passerelle entre les deux rives de la Méditerranée pour favoriser l'émergence de jeunes talents et les coproductions internationales. La résidence d'écriture scénaristique s'adresse **à tous les porteurs de projets**. Les candidats postulent avec un scénario original **d'une fiction de vingt six minutes maximum ayant vocation à être tourné en Méditerranée**. Les lauréats (Corse – Italie – Tunisie) seront sélectionnés à la suite d'une commission après l'inscription de leur projet par voie numérique auprès des festivals organisateurs. La partie de la résidence d'écriture réunissant les 4 porteurs de projets débutera **du 21 au 25 juin 2024 en Corse à l'occasion du Festival Les Nuits Med di u Filmu Cortu**. Cette première partie de la résidence aura pour objectif la structuration de leur scénario et la caractérisation de leurs personnages. **La seconde session se déroulera du 5 au 7 août 2024 pendant le festival MoliseCinéma** en Italie. La seconde session de la résidence est dédiée au renforcement scénaristique du projet. La résidence se terminera en Tunisie **au mois d'octobre (dates à venir) 2024 au Centre Culturel à l'Agora en Tunisie à l'occasion du festival Vues sur les Arts**. La dernière partie proposera une présentation orale (pitches) des projets devant un public et les membres du jury professionnel qui représenteront chaque festival.

2 - CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ

- Être un(e) porteur(se) de projet majeur(e) de **nationalités marocaines, tunisienne et italienne**. **Le candidat français doit résider en Corse. Chaque candidat doit habiter dans le pays où sa région de résidence.**
- **N'avoir réalisé aucun long-métrage.**
- **Avoir ou non** réalisé un court métrage. (Films d'école et les autoproductions qui ont eu (ou non) une distribution sont sans impact sur les conditions d'éligibilité). Il peut donc s'agir d'un premier, deuxième, troisième (ect.) courts-métrages.
- Le scénario **de fiction** soumis doit avoir une **durée minimum de 15 minutes**, ne doit pas dépasser **26 minutes maximum** et doit être adapté pour un tournage en Tunisie, en Corse, au Maroc ou en Italie ou sur les quatre territoires. Le comité de sélection sera attentif aux récits de thématiques en lien avec la Méditerranée. Chaque festival aura la responsabilité de mettre en place son propre comité de sélection.
- Le scénario est écrit en langue française et exceptionnellement en langue italienne mais traduit en français. Les dialogues en langue corse, ou dialecte arabe sont admis mais doivent être aussi traduits en langue française. L'auteur garantit qu'il s'agit d'une **œuvre originale** et **il assure la protection de son œuvre**.
- Il ne sera admis qu'un seul scénario par candidat. Si un candidat envoie deux projets, ils seront tous les deux exclus.
- Il ne sera admis **qu'un seul résident par projet**, même en cas de co-écriture. Auquel cas, le résident sélectionné s'engage à signer une attestation qui stipule son rôle de réalisateur unique du film.
- Les auteurs-réalisateurs de ces projets doivent présenter un scénario (neuf et original) sans attribution d'une aide au développement.
- **L'auteur – réalisateur s'engage à être disponible aux dates concernées et sur toute la période de la résidence itinérante.**

3 - L'ORGANISATION DE LA RESIDENCE

- Les festivals sélectionnent les projets respectivement à leur pays et territoire. (Une liste d'attente sera établie en cas de désistement d'un candidat).
- Les candidats sélectionnés seront informés par courrier électronique. **Leurs présences sur toute la période est indispensable. (Aucune arrivée pendant la résidence ou un départ le jour de la clôture ne sera accepté, faute d'annuler la sélection de l'auteur.)**

Trois sessions sont organisées:

- La session réunissant les 4 porteurs de projets débutera le 21 juin jusqu'au 25 juin en Corse aux Nuits Méd à Bastia.
- En Italie au festival MoliseCinema du 5 au 7 août, les dernières versions scénaristiques des 4 lauréats seront à nouveau, étudiées par le conseiller italien en écriture.
- En Tunisie au festival Vues sur les Arts, du 16 au 20 octobre les quatre porteurs de projet sélectionnés présenteront oralement leur « pitch » devant un public et les membres du jury.
- La remise des Prix aura lieu au mois d'octobre à l'occasion du Festival Vues sur Les Arts à Tunis.

4 – PRIX : Deux prix seront décernés à l'issue de la Résidence “#3 Courts Entre 2 Rives 2024”:

- Un Prix à la production avec France 3 Corse ViaStella (France Télévisions),
- Allindi, la plateforme du cinéma corse et méditerranéen accompagnera le processus de production d'un court-métrage en vue de sa diffusion en ligne.

5 - DEPÔT DE LA DEMANDE ET FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidatures devront être envoyées par le candidat avant le **20 MARS 2024**.

- L'inscription est gratuite pour les porteurs de projet tunisiens (nationalité).
- **Une cotisation d'un montant de quinze euros est à régler pour l'inscription des projets corses.**

**INSCRIPTION EN FRANCE >> Merci d'envoyer un virement bancaire d'un montant de 15€ (quinze euros) suivant les coordonnées suivantes: RIB DIFFUSION KVA 20600 FURIANI - IBAN : FR76 1460 7000 5405 4195 3853 353
BIC : CCBPFRPPMAR Domiciliation : BP MED BASTIA-CAMPINCHI
Avec le libellé : Titre du projet + code postal + Règlement inscription ENTRE 2 RIVES 2023.**

- Par voie électronique pour l'inscription et d'un courriel comportant le dossier numérique rélié en un seul format PDF (6mo) **à l'adresse pour les projets corses et tunisiens : courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com** (L'accusé de réception électronique faisant foi).

6 - ELEMENTS A FOURNIR

- Le formulaire rempli en ligne <https://forms.gle/Y5i1YQLGQmiiUUmHA>
- Un dossier **en un seul PDF comprenant toutes les pièces dans l'ordre. (Taille maximum : 6 mo – Respecter l'ordre de 1 à 13 lors de la composition du dossier)**
 - Une page de couverture portant le titre, le nom de l'auteur et ses coordonnées.
 - Lien vers un éventuel film précédent avec ou sans de mot de passe valide jusqu'au 16 octobre 2024.
 - Le synopsis court : 3 ou 5 lignes.**
 - Le scénario **sous forme de continuité dialoguée avec les pages numérotées.**
 - La note d'intention d'écriture **et de réalisation.**
 - Le CV de l'auteur (ou des auteurs) **avec une photo sur une seule page A4.**
 - S'il y a lieu, une courte note sur un producteur pressenti ou confirmé.
 - Si l'auteur réalisateur a l'intention de travailler avec un compositeur, merci de joindre une note d'intention musicale et le CV du compositeur.
 - Tout élément artistique jugé pertinent (moodboard, casting ou autre).
 - Copie d'une pièce d'identité.**
 - Copie d'un justificatif de domicile (ex. facture téléphone).**
 - Le présent règlement portant la mention « Lu et approuvé » daté et signé.
Règlement signé scanné et lié au dossier complet en un seul pdf.
 - La preuve du virement bancaire pour les candidats français.

Envoyer un seul fichier au format PDF regroupant les informations demandées pour valider votre inscription.

7 – COMMUNICATION

Les lauréats signeront une convention avec les festivals de la COOPMED gérée par Diffusion KVA concernant les conditions d'accueil et de suivi de la résidence d'écriture. Ils s'engagent à participer à toutes les actions et rencontres proposées pendant la résidence itinérante et à autoriser toute publication le concernant sur les réseaux sociaux et autres médias suite à sa sélection. L'auteur(s) des PRIX signera/ront une seconde convention avec les mentions à faire figurer au générique du film et les conditions de publicité entre la société de production pressentie et les festivals de la COOPMED. L'auteur et la société de production pressentie s'engageront également à accorder aux festivals le droit d'organiser une projection en avant-première du court-métrage (scénario primé et suite à sa réalisation) dans le cadre de leurs programmations annuelles. Les festivals auront donc le droit de disposer de l'œuvre cinématographique terminée dans le cadre de leurs activités **non commerciales**. Une copie du film sera déposée aux festivals qui en assurera la conservation et la diffusion non commerciale, non exclusive en accord avec la Société de production si dépositaire.

8 – CONTACT CORSE/TUNISIE:

Email : courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com

Italie > Info@molisecinema.it + p.talevi@molisecinema.it

L'AUTEUR / REALISTEUR

Signature, précédé de « lu et approuvé »

LA SOCIETE DE PRODUCTION EVENTUELLE

Cachet et Signature, précédé de « lu et approuvé »